DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE **CASTELSARRASIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE SIX MAI (06/05/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 AVRIL 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT Adjoints,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. REDON) Adjoint M Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), M. Gérard VALLES (représenté par M. NUNZI), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par Mme NICODEME) Conseillers Municipaux

Mme DA MOTA est nommée secrétaire de séance.

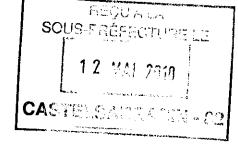
Rapporteur: Mme CASTRO

07 – 06 mai 2010 SUBVENTION EQUIPEMENT AU PROFIT DE LA CAISSE ALLOCATIONS **FAMILIALES**

Vu la demande initiale en date du 11 février 2009 de la Caisse d'Allocations Familiales.

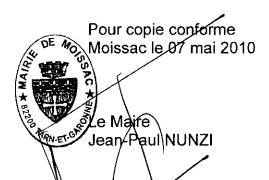
Considérant la nature du projet qui présente un intérêt entrant dans les actions que

la commune peut légalement aider,



Le conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'Unanimité

APPROUVE le versement d'une subvention d'Equipement versée de 15 000 euros au profit de la Caisse d'Allocations Familiale



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :

